Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire
Québec

S'il y a des changements en cours de réalisation des projets, il faut soumettre un nouveau sommaire des investissements nets comptabilisés pour le seuil.

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS NETS COMPTABILISÉS POUR LE SEUIL (1)

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISÉ

Municipalité **Dossier numéro**

ATTENTION : Sommaire rempli et signé à transmettre au MAMROT

Coût des travaux admissibles réalisés X 66 2/3 %

Dépenses réelles du projet

Avec emprunt ou autrement, le principe est le même.

		Année	2010		Année	2011		Année	2012		TOTAL
		Dépenses (1)	Subventions (2)	Dépenses nettes (1) - (2)	Dépenses (1)	Subventions (2)	Dépenses nettes (1) - (2)	Dépenses (1)	Subventions (2)	Dépenses nettes (1) - (2)	(Dépenses nettes)
A - Investissements financés par emprunt											
N° du règlement	Objet du règlement (description)										
Exemple 1 :	projet de 2M$ admissibles à 66 2/3%	2 550 000 $	1 333 333 $	1 216 667 $			- $			- $	1 216 667 $
Exemple 2 :	projet de 1,35M$ réalisés avec 0,9 M$ de la TECQ			- $	1 350 000 $	900 000 $	450 000 $			- $	450 000 $
Exemple 3 :	projet de 0,25M$ sans subvention			- $			- $	250 689 $		250 689 $	250 689 $
				- $			- $			- $	- $
				- $			- $			- $	- $
				- $			- $			- $	- $
				- $			- $			- $	- $
B - Investissements financés autrement que par emprunt											
N° du règlement ou de la résolution	Objet du règlement ou de la résolution (description)										
				- $			- $			- $	- $
				- $			- $			- $	- $
				- $			- $			- $	- $
				- $			- $			- $	- $
				- $			- $			- $	- $
				- $			- $			- $	- $
				- $			- $			- $	- $
Sous-total (A + B) à reporter à la page 2 de 2				1 216 667 $			450 000 $			250 689 $	1 917 356 $

Pour A et B Listez tous les projets de réfection d'infrastructures (incluant les projets subventionnés par les programmes ainsi que par le transfert de la taxe fédérale sur l'essence).

(1) Défini au « **Guide sur les règles et normes** » de chaque programme et aux « **Informations relatives au seuil minimal d'immobilisations en réfection d'infrastructures** », disponibles sur le site Web du MAMROT.

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

Québec

S'il y a des changements en cours de réalisation des projets, il faut soumettre un nouveau sommaire des investissements nets comptabilisés pour le seuil.

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS NETS COMPTABILISÉS POUR LE SEUIL

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISÉ

Municipalité **Dossier numéro**

ATTENTION : Sommaire rempli et signé à transmettre au MAMROT

	2010 Dépenses nettes	2011 Dépenses nettes	2012 Dépenses nettes	TOTAL (Dépenses nettes)
Sous-total (A + B) reporté de la page 1 de 2	1 216 667 $	450 000 $	250 689 $	1 917 356 $

C - Part assumée par la municipalité

Soustraire la part des coûts admissibles assumée par la municipalité pour les projets subventionnés dans le cadre d'un programme d'aide financière utilisant un taux d'aide (exemple PIQM, FIMR et FCCQ).

Coût des travaux admissibles réalisés X 33 1/3%

N° du projet au MAMROT	N° du règlement ou de la résolution				
Exemple 1:	projet de 2M$ admissible à 66 2/3%	666 667 $			666 667 $
					- $
					- $
					- $
					- $
					- $
					- $
					- $
					- $
					- $
Total des investissements nets comptabilisés pour le seuil		550 000 $	450 000 $	250 689 $	1 250 689 $

Nom de la personne qui a rempli ce SOMMAIRE — Fonction

Signature de la personne qui a rempli ce SOMMAIRE — Télépnone

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS NETS COMPTABILISÉS POUR LE SEUIL

En fait, il y a deux cas à considérer, et qu'ils soient financés par règlement d'emprunt ou non, ça ne change pas l'approche.

1. Réalisation de travaux subventionnés dans un programme utilisant un taux d'aide (exemple PIQM, FIMR, FCCQ)
● seuls les coûts excédentaires au CMA (coût maximum admissible) peuvent être comptabilisés pour le seuil.
2. Travaux réalisés dans le cadre des programmes n'utilisant pas un taux d'aide (exemple TECQ et PRECO)
● pour chaque item considéré, il faut soustraire le montant des contributions gouvernementales obtenues.